

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/42**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|----------------------|-------------|------------------------------------|
| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont pris par à la délibération |
| 37 | 37 | 29 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 01/06/2021 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| |

| |
|--------------------------|
| Objet de la Délibération |
|--------------------------|

Effacement d'une dette suite à une décision du Tribunal d'instance de Bastia

L'an deux mil vingt et un et le lundi 07 juin à 16h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (21) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI- Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Georges RISTICONI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Pascale TOTH

Pouvoirs (8) : Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – José OLIVA donne pouvoir à Augustine MARIOTTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frederic RAO donne pouvoir à Pascale TOTH – Christelle CRUCIANI donne pourvoir à Georges RISTICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Anne Marie NATALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI – Pierre NATALI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné comme secrétaire de séance

Vu l'ordonnance n°35-17-00068 conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse en date du 26/01/2021 en faveur d'une abonnée de la Commune de Lucciana

Le Président expose que ce contribuable avait, au profit de la Régie de la Communauté de Communes, une dette d'une valeur de 270.67 € correspondant à la factures d'eau et d'assainissement N°2020-005-007499 du 31/12/2020

Conformément aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE

- l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 270.67 € par l'émission d'un titre annulatif

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO

2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA

Tél. 04 95 58 40 40

email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



| |
|---|
| Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture |
| LE : |
| Et publication ou notification |
| DU : |